

Programme canadien pour l'Année internationale de la paix

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a rendu publics le 6 mars les détails du programme canadien pour l'Année internationale de la paix (AIP).

Au nombre des activités et des mesures spéciales prévues par le gouvernement canadien à cette occasion, on compte notamment :

— Le versement d'une contribution de 10 000 \$ au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Année internationale de la paix.

Cette somme constitue une tranche de la contribution globale de 100 000 \$ annoncée le 31 octobre 1985, qui sera versée par le Canada au titre de la Campagne mondiale des Nations Unies pour le désarmement. Il s'agit d'une des plus importantes contributions versées au Fonds d'affectation spéciale en vue de financer les activités entreprises par le Secrétariat des Nations Unies pour marquer l'Année internationale de la paix.

— Une tournée pan-canadienne de M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement, du 14 avril au 2 mai.

M. Roche s'entretiendra de l'Année internationale de la paix ainsi que des rapports entre le désarmement et le développement avec les membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements et avec des Canadiens s'intéressant à ces questions.

— La publication d'un recueil d'essais dans lesquels des personnalités canadiennes font part de leurs réflexions sur les grands thèmes de l'Année internationale de la paix.

Ce recueil, préparé dans le but de susciter la réflexion sur les conditions fondamentales de la paix dans le monde contemporain, tel qu'il a été proposé par les Nations Unies, sera publié à l'automne 1986 et présenté aux Nations Unies à titre de contribution particulière du Canada à l'Année internationale de la paix. L'ouvrage sera par ailleurs largement diffusé au Canada.

— Un concours d'essais destinés au public canadien, sur le thème « Qu'est-ce que la paix et comment puis-je y contribuer? » et un concours d'affiches sur l'Année internationale de la paix.



L'ambassadeur du Canada au désarmement, M. Douglas Roche, prenant la parole lors d'une tribune libre à Saskatoon, le 27 avril.

Saskatoon Star-Phoenix

Les gagnants se verront offrir un voyage à New York pour visiter les Nations Unies. Ce concours est organisé par l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU), grâce à une subvention du Fonds du désarmement du ministère des Affaires extérieures. Les demandes de renseignements doivent être adressées à l'ACNU, pièce 808, 63, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1P 5A5 (tél. : (613) 232-5751).

— L'émission d'un timbre commémoratif par la Société canadienne des postes, à l'automne 1986, pour marquer l'Année internationale de la paix. La Société des postes fournira prochainement plus de détails à ce sujet.

— La priorité donnée, dans l'utilisation du Fonds du désarmement, aux projets directement liés aux objectifs de l'AIP et qui répondent aux critères du fonds.

Le Fonds du désarmement, qui s'élevait à plus de 500 000 \$ pour l'année financière 1985-1986, favorisera un débat pondéré sur les questions de contrôle des armements et de désarmement.

M. Clark a indiqué que le gouvernement du Canada appuie les grands objectifs de l'Année internationale de la paix, notamment : les mesures d'encouragement adoptées par les Nations Unies et les États membres pour promouvoir la paix et la sécurité conformément à la Charte des Nations Unies; le renforcement du système des Nations Unies en tant que principal organisme international voué à la promotion de la paix; et la focalisation de l'attention sur les conditions fondamentales de la paix dans le monde contemporain. Le Canada est l'un des coauteurs de la Résolution sur l'Année internationale de la paix, qui a reçu le consentement unanime de l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 octobre 1985. La Résolution sur l'AIP reconnaît le caractère multidimensionnel de la paix dans la mesure où cette notion comprend non seulement la prévention de la guerre, mais également l'amélioration de la qualité de la vie, les libertés et droits fondamentaux de la personne, la satisfaction des besoins humanitaires, le développement international, la protection de l'environnement et d'autres questions. M. Clark a rappelé que le Canada avait toujours insisté sur le rôle des Nations Unies et de la Charte pour favoriser la paix et la sécurité internationales et qu'il continuerait à œuvrer dans ce sens, non seulement en 1986, mais dans les années à venir.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a également souligné que l'éventail des activités entreprises au Canada dans le cadre de l'Année internationale de la paix reflète la volonté constante du gouvernement de favoriser la paix et d'accroître la sécurité internationale. Il a ajouté que le gouvernement continuerait d'en faire l'une de ses principales priorités.

M. Clark a précisé en outre que les différents ministères fédéraux s'inspireront des thèmes de l'AIP pour organiser leurs activités en 1986.